

Annexe 1

Demande de dérogation à l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit pour les manifestations sur les voies et espaces publics dans le respect des règles de limites d'émergences

Adresser la demande au maire (ou préfet si plusieurs communes concernées simultanément) au moins 45 jours avant le début de l'évènement

Demandeur :

Nom

Prénom

Agissant au nom de (le cas échéant)

Adresse

Tél

Fax

Courriel

Évènement :

Nature de l'évènement

.....

Lieu de l'évènement

.....

Horaires et dates de l'évènement

.....

Nuisances sonores :

Sources potentielles de nuisances sonores :

.....

Descriptif des dispositifs de sonorisation prévus :

- Puissance totale de sonorisationwatts
- Nombre et puissance des hauts parleursX.....watts
- Nombre et puissance des enceintesX.....watts
- Puissance de sonorisation sur véhicule (le cas échéant)watts

Motifs justifiant la demande de dérogation :

.....

Descriptif des dispositions prises pour préserver l'audition des personnes participant à l'évènement et limiter les éventuelles nuisances sonores pour le voisinage¹ :

.....

.....

.....

Information préalable des riverains (y compris des communes voisines) :

.....

Pièces à joindre :

- Plans de situation et cadastral du lieu de l'évènement (avec localisation du projet, des sources de bruit, et des habitations les plus proches (y compris des communes voisines), et le cas échéant, avec l'indication des zones particulièrement sensibles (hôpitaux, maternités, maisons de convalescence, de retraite ou autres établissements similaires),
- Croquis pour situer le lieu des haut-parleurs et/ou enceintes, ou pour une manifestation itinérante : joindre un plan de l'itinéraire.

Fait à Le

Signature

¹Ces dispositions doivent comporter à minima les obligations de l'article R. 1336-1 du code de la santé publique, applicables à l'évènement, et comprenant notamment le respect de niveau bruit maximal en tout endroit accessible au public.